



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024.02.13

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

Séance du 08 février 2024

**Budget primitif 2024 : Budget
annexe du port de Lauberlac'h-
Four à chaud**

L'an 2024 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

DATE DE CONVOCATION

02 février 2024

DATE D’AFFICHAGE

Etaient présents :

Dominique CAP, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard NICOLAS, Gwenaëlle GOUENNOU, Jean-Paul TOULLEC, Françoise MORVAN, Michel CORRE, Nathalie BATHANY, Yvan LACHUER, Claudine ORVOEN, Romain ABGRALL, Sylvain GANGLOFF, Haoua LE GALL, François LEMAITRE, Pascal JEULAND, Claire LE VOT, Raymond-Jean LAURET, François THOUROUDE, Tiphaine BOISSON, Guillaume PARANT, Aude BURGER-CUZON, Stéphane LE GALL, Rémy JEZEQUEL, Kristen LE BLEIS, François CORRE, Loise QUERE, Xavier LE GALL

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 28

Nombre d'absents : 1

Procurations : 4

Nombre de votants : 31

Etaient absents :

Julie MERCIER

Etaient représentés :

Patricia HENAFF pouvoir à Sylvain GANGLOFF, Brigitte DENIEL pouvoir à Gwenaëlle GOUENNOU, Marlène LE MEUR pouvoir à Stéphane LE GALL, Damien RIVIER pouvoir à Guillaume PARANT

Vote

Ayant voté pour 31

Ayant voté contre 0

S'étant abstenu 0

N'ayant pas pris part au vote 1

Monsieur Stéphane LE GALL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Budget primitif 2024 : Budget annexe du port de Lauberlac'h-Four à Chau

Rapporteur :

Jean-Jacques ANDRE 2ème Adjoint au Maire

Exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants et L 2313, L 2321 et suivants,

Vu la Loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu la nomenclature M4,

Considérant la consultation du conseil portuaire du 21 décembre 2023,

Considérant la consultation de la commission plénière du 1er février 2024 sur le projet de budget primitif de la régie du port de Lauberlac'h-Four à Chau,

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2024 du budget annexe du Port de Lauberlac'h-Four à Chau, arrêté en équilibre comme suit :
 - En section d'investissement : 24.977,93 €
 - En section de fonctionnement : 8.500,00 €

Projet de délibération soumis à la :

Séance plénière des commissions 2020-2026 du 01 février 2024

Délibération du Conseil Municipal : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait à Plougastel-Daoulas, le 08 février 2024

**Le Maire,
Dominique CAP**

**Secrétaire de séance
Stéphane LE GALL**



CERTIFIE EXECUTOIRE par le Maire





- **Section de fonctionnement** : 8.500€

Les dépenses de fonctionnement comprennent les dépenses courantes à savoir :

- Les consommations d'eau et d'électricité
- L'entretien du bâtiment
- Le remboursement des intérêts de l'emprunt souscrit par le budget Ville (dernière échéance)
- L'amortissement des biens acquis antérieurement

Les dernières sont financées par les redevances versées par le concessionnaire.

Une enveloppe de dépenses imprévues est également mise en place en cas de besoin.

- **Section d'investissement** : 24.977,93€

Les dépenses d'investissement sont composées d'un reste à réaliser de 2023 (la réparation de l'ouvrage maritime du Four à chaux et du rack à annexes), et d'une enveloppe de 11K€ pour des aménagements nouveaux.

Elles sont financées exclusivement par l'autofinancement dégagé par le budget, à savoir, les amortissements constatés en dépenses de fonctionnement qui constituent également des recettes d'investissement, le virement de la section de fonctionnement et le résultat excédentaire cumulé des années antérieures.